

BP Fleuriste

Le Brevet Professionnel Fleuriste en contrat de professionnalisation !!!

Le CECOF, Centre de Formation d'Apprentis situé à Ambérieu-en-Bugey forme des jeunes dès l'âge de 16 ans au métier de fleuriste, dans un atelier équipé de moyens pédagogiques modernes.

Une formation : Un métier

Chaque année, plus de 1 000 jeunes sont formés au CECOF dans 7 secteurs d'activités. Le CFA dispose de compétences au service de l'artisanat, et des jeunes.

www.cecof.asso.fr

N'hésitez plus !

Indiquez sur votre porte votre besoin en main-d'œuvre.
Contactez le CECOF au : **04 74 38 40 22**

Pour toute information complémentaire relative au contrat de professionnalisation, vous pouvez contacter votre conseiller OPCAMS régional :
M. GIROUD au 06 80 61 40 87

La formation est conduite par une fleuriste professionnelle en cycle de master.

Les points importants traités lors de la formation :

- Apprendre les nouvelles techniques du métier
- Approfondir les acquis de bases
- Réaliser des travaux en accord avec la profession sur les saisons et thèmes de la vie courante, qui répondent davantage aux besoins réels des professionnels et des clients
- Perfectionner tous les thèmes de la décoration florale : mariage, deuil, bouquets, décors à thèmes, grands décors, évènementiels
- Maîtriser tous les styles de la décoration florale en les travaillant concrètement.
- Concevoir et réaliser des compositions sophistiquées à partir d'un thème donné.
- Utiliser toutes les techniques d'art floral les plus performantes.

Les + du programme du BP

- Révisions des styles fondamentaux en travaux courants.
- Accent sur la recherche artistique et la créativité.
- Étude des techniques contemporaines en accord avec les nouvelles tendances.

Tout au long de sa formation, l'apprenant est suivi conjointement par son tuteur et le CECOF par :

- Un contrôle continu des connaissances par des devoirs dans chaque matière.
- Un sujet libre réalisé en fin de 1^{ère} année
- Un examen blanc la 2^{ème} année de formation.
- Un bulletin de notes semestriel.
- Un livret d'apprentissage.

Pour obtenir un Brevet Professionnel Fleuriste, l'apprenant devra maîtriser :

les fleurs :

Connaître et reconnaître un large panel de fleurs et plantes selon un référentiel bien spécifique.

les techniques:

La maîtrise des différents styles et expressions ainsi que les techniques nouvelles abordées lors des travaux pratiques.

l'artistique :

L'esprit créatif à travers des arrangements floraux, en intégrant divers matériaux et accessoires

la boutique :

la vente des plantes et fleurs, le conseil clientèle la gestion et le management.

La formation en alternance se déroule sur 2 ans à raison de 13 semaines par an au C.F.A.

En 2^{ème} année, la formation est menée également par des intervenants extérieurs.

Le contrat de professionnalisation s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi indemnisés, à partir de 26 ans.

Les avantages pour vous professionnels

Transmettre à de futurs professionnels l'art floral et les rendre aptes à répondre aux attentes de la profession.

Aides financières :

- **Par l'OPCAMS** : prise en charge de l'exercice de la fonction tutorale (1.380,00 €)
- **Par l'État** : allègement des charges patronales (loi Fillion)
- **Par Pôle Emploi** : aides à l'embauche versées pour l'embauche de jeunes (16-25 ans) sous certaines conditions et/ou l'embauche de demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.
- **Aides à l'embauche des plus de 45 ans** par l'exonération totale des cotisations patronales.

Les avantages pour l'apprenant

Suivre une formation diplômante, en percevant une rémunération mensuelle et l'assurance de trouver rapidement un emploi.
La rémunération est calculée en fonction de l'âge de l'apprenant et de l'année de formation.

Les plus du CECOF :

Un restaurant scolaire, des navettes de bus et un internat sont mis à la disposition des jeunes pendant leurs semaines de cours.

La section fleuristerie dispose d'un **atelier neuf et adapté aux travaux pratiques** courants et spécifiques tels les décors structuraux exigés pour obtenir le BP.

L'encadrement des apprenants est assuré par une formatrice issue de la profession en constante formation sur les techniques contemporaines.

La section Fleuristerie organise un séjour pédagogique aux Pays-Bas. Ce séjour est organisé par les apprenants eux-mêmes et il a pour but de parfaire leurs connaissances professionnelles et culturelles :

- Approche de la mobilité au sein de l'Europe,
- Étude de la provenance des produits
- Marketing
- Vente au cadran
- Visites culturelles liées au monde de la fleur.